

**NOTES SUR LES QUESTIONS ESSENTIELLES QUE LA SOUS-COMMISSION 1  
ABORDERA PAR CORRESPONDANCE**

**1. Examen de la composition de la Sous-commission**

*La composition de la Sous-commission sera publiée sous la référence GEN-04.*

**2. Examen des tableaux d'application**

*Les commentaires sur le COC-304 devraient être fournis au Président de la Sous-commission, avec copie au Président du Comité d'application et au Secrétariat **avant le 1<sup>er</sup> novembre 2020***

*Les limites de capture pour 2020, telles que calculées par le Secrétariat et corrigées par les membres de la Sous-commission 1, sont disponibles sous la référence PA1-502.*

**3. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche**

*Une mesure provisoire visant à prolonger les dispositions obsolètes de la Rec. 19-02 sera nécessaire. Le Président fera circuler ultérieurement une feuille de route pour 2021 en vue de traiter toutes les priorités de la Sous-commission 1.*

**4. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus**

*Le Président de la Sous-commission 1 fournira un résumé écrit des conclusions de la Sous-commission qui doivent être approuvées ou adoptées par la Sous-commission et ensuite par la Commission.*